



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 5 RABII I 1434 (17 JANVIER 2013)

*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes suivants :

PROJETS DE LOIS

1. Projet de loi n° 68-12 modifiant et complétant la loi n° 44-10 relative au statut de «Casablanca Finance City».
2. Projet de loi n° 145-12 modifiant et complétant le code pénal et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Approuvé sous réserve de supprimer la phrase suivante :

"ولا يعتبر الفعل تمويلا للإرهاب إذا كان يهدف إلى دعم دولة الحق والقانون أو ترسيخ ممارسة حقوق الإنسان وحمايتها".

PROJETS DE DECRETS

1. Projet de décret n° 2-12-624 instituant un comité interministériel permanent chargé du développement rural et des zones de montagne.
2. Projet de décret n° 2-12-582 fixant les attributions et l'organisation du ministère chargé des relations avec le parlement et la société civile.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures. Il s'agit du :

- 1) secrétaire général du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance ;
- 2) secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (département de la pêche maritime) ;
- 3) directeur du centre national de recherche scientifique et technique ;
- 4) directeur de l'institut national des statistiques et de l'économie appliquée.